

# Médiatrice ou Médiateur Risque Incendie

## 2 postes ouverts en Contrat Saisonnier de Juillet à Août 2026

Vous aimez aller au contact des personnes ? Vous avez envie de porter une mission qui a du sens pour protéger notre territoire ? Vous aimez faire du terrain ? Ce job d'été est peut-être fait pour vous !

### Contexte du poste

Le Pays Pyrénées Méditerranée

Créé en 2001 sous forme d'association, le Pays Pyrénées Méditerranée intervient dans différents domaines : culture, tourisme, forêt, agriculture et alimentation durable, climat, revitalisation des cœurs de village... Il porte également la gestion de fonds européens. Il a pour ambition de jouer un rôle de facilitateur et d'accélérateur de la transition écologique et solidaire. Il recouvre un territoire à dominante rurale, entre mer et montagne, transfrontalier, avec plus de 110 000 habitant-es. Il recouvre 4 communautés de communes : Albères Côte Vermeille Illibéris, les Aspres, le Haut Vallespir et le Vallespir.

La forêt, paysage majeur du territoire

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est couvert à 60 % par des forêts diversifiées (méditerranéennes et montagnardes) qui méritent une attention toute particulière. Si elles aident à atténuer les effets du changement climatique, elles subissent déjà les premiers impacts de celui-ci et ont du mal à s'y adapter. L'impact du changement climatique sur les forêts prend la forme d'une succession de phénomènes accidentels de plus en plus fréquents (dépérissement, surmortalité, tempêtes, incendies...).

Un risque incendie élevé

Les étés 2022 et 2023 ont mis en lumière la fragilité des espaces forestiers et la prolifération des feux estivaux. Ainsi le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été particulièrement touché par les incendies de Cerbère, Saint-André et Argelès-sur-Mer et connaît également des épisodes de sécheresse qui durent. La quasi-totalité des départs de feu étant liés à des causes humaines, la sensibilisation du public est un facteur clé de leur réduction. La Défense des Forêts Contre l'Incendie fait partie des actions de la Charte Forestière du Pays Pyrénées Méditerranée sur la période 2024-2026.

**Ainsi, pour l'été 2026, en partenariat avec la Région Occitanie, le Pays Pyrénées Méditerranée reconduit le recrutement de deux personnes pour assurer la fonction de médiateur-riche sur le risque incendie. Le binôme aura pour mission de développer la culture de prévention des incendies auprès des habitant-es et touristes susceptibles de fréquenter les massifs forestiers.**

Cette opération vient en complémentarité des démarches de sensibilisation et surveillance déjà existantes localement : patrouilles multi-acteurs (SDIS – DDTM, ONF-OFB-Gendarmerie) et les Réserves Intercommunales de Sécurité Civile.

Retrouvez plus d'informations sur notre site : [www.payspyreneesmediterranee.org](http://www.payspyreneesmediterranee.org)

### Descriptif des missions

Sous la hiérarchie de la Présidente et de la directrice du Pays Pyrénées Méditerranée, le poste consiste à :

- Aller à la rencontre du public et expliquer de manière pédagogique les risques liés à l'incendie et la réglementation en vigueur
- Informer les visiteuses et visiteurs sur la réglementation de l'accès du public aux massifs forestiers (niveaux d'alertes, zones dérogatoires)
- Distribuer d'éventuelles brochures et dépliants sur la prévention des forêts et les imprudences à ne pas commettre
- Veiller aux bonnes pratiques environnementales (protection de la biodiversité, protection contre la chaleur, interdiction des cigarettes, utilisation des poubelles, prévention feux de camp illégaux en milieu naturel ...)
- Relayer l'information relative aux départs de feu éventuels (fumée suspecte)
- Réorienter le public vers des sites sans risque ou des zones d'accueil du public (exemples des offices de tourisme du territoire)
- Recenser le nombre de personnes sensibilisées
- Établir un suivi de l'opération et réaliser une restitution écrite de la mission de terrain, afin de partager les données et les résultats de l'opération.

Formation à la prise de poste

Les deux médiateur-rices suivront une formation préalable d'une durée de 3 jours sur la réglementation et les bonnes pratiques assurée par le Département des Pyrénées-Orientales en lien avec plusieurs partenaires. Cette formation sera obligatoire et aura lieu dès la prise de poste.

Les médiateur-rices bénéficieront également d'une formation en interne pour s'approprier les spécificités du territoire. Ils-elles disposeront d'une base de contacts-ressources auprès de structures du territoire, par exemple dans les offices de tourisme. Ils-elles interagiront au sein de notre équipe avec la chargée de mission Forêt-Bois.

## Zones d'intervention

Les zones d'intervention des médiateur-rices seront déterminées en début et en cours de contrat. En effet, l'affectation est susceptible de changer entre le mois de juillet et le mois d'août. Ils-elles effectueront leurs déplacements en véhicule motorisé (véhicule personnel en covoiturage) ou en vélo, suivant les distances.

Exemples de sites ou lieux à titre indicatif :

- Les marchés de Castelnou, Amélie-les-Bains-Palalda, Argelès-sur-Mer...
- Le Perthus : Village du Perthus, Fort de Bellegarde, Ruines de Panissars
- L'Albère : Châlet de l'Albère
- Saint-Jean-Pla-de-Corts : Lac de St Jean
- Argelès-sur-Mer : Sentier littoral entrée Nord, Le Racou, Plage de l'Ouille
- Collioure
- Port-Vendres : site classé de l'anse de Paulilles

Les deux personnes recrutées au sein du Pays Pyrénées Méditerranée participeront à des réunions avec les partenaires de l'opération et les médiateur-rices des PNR des Pyrénées Catalanes et Corbières Fenouillèdes.

## Profil recherché

- Âge de 18 ans minimum
- Permis B indispensable et possession d'un véhicule personnel requis.
- Formation : BTSA gestion et protection de la nature (GPN) ou profil animation dans l'environnement idéal
- Pratique d'une langue étrangère indispensable : espagnol fortement recommandé, anglais souhaité, le catalan est un atout supplémentaire
- Aptitudes requises : sensibilisation à l'environnement, bonne connaissance du territoire
- Sens de la communication, de l'écoute et de l'observation
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie
- Dynamisme et réactivité
- Bonne condition physique : présence quotidienne sur le terrain, aptitude à la marche, à la randonnée et à la pratique du vélo
- PSC1 à jour souhaité (mais non requis)

## Conditions du poste

- Dates d'embauche : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026 (disponibilité impérative sur toute la période)
- Contrat saisonnier, poste à temps complet, 35 heures hebdomadaires. Travail du lundi au vendredi (8h30-12h30 et 13h30-16h30) - Modification possible des horaires en cours de contrat (soirées ponctuelles)
- Prise en charge des frais de déplacements entre le lieu d'embauche (Céret, Argelès-sur-Mer ou Thuir) et les différents sites de présence au cours de la journée. Le covoiturage sera préconisé !
- Port d'une tenue vestimentaire spécifique. Équipement fourni : gourde, sac à dos, tee-shirts...
- Rémunération : Groupe A, coefficient 257, Convention collective ECLAT (1858,11 euros bruts) + 13<sup>ème</sup> mois proratisé, Indemnités compensatrices de congés payés en fin de contrat
- Mutuelle d'entreprise prise en charge à 50 % sur la base des garanties obligatoires

## Modalités de candidature

- Date limite de candidature : 29/04/2026
- Entretiens envisagés mi-mai exclusivement en présentiel
- Candidature (CV et lettre de motivation : NomPrénomCV / NomPrénomLM ; merci de préciser votre date de disponibilité pour la prise de poste) à adresser à Madame la Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée
- Envoi par mail à [presidence@payspyreneesmediterranee.org](mailto:presidence@payspyreneesmediterranee.org)

## Protection de vos données personnelles

Les informations recueillies nous permettront de traiter votre demande de candidature et seront conservées pendant une durée maximale de 2 ans. A l'issue de cette période, ces informations seront supprimées (sauf accord formel de votre part pour une conservation plus longue). Chaque candidat-e dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement sur les données le-la concernant. Chaque candidat-e dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.